

RPQS eau potable

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'eau potable

Année
2021



BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINNE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
RUMONT
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
VAVINCOURT
VELAINES

Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	4
1.1. Présentation du territoire desservi	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4. Nombre d'abonnés.....	6
1.5. Eaux brutes.....	6
1.6. Eaux traitées.....	9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2. Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1. Modalités de tarification.....	13
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3. Volumes facturés.....	16
2.4. Recettes	16
3. Indicateurs de performance.....	17
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	22
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	22
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	22
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	23
3.9. Taux de réclamations (P155.1)	23
4. Financement des investissements.....	24
4.1. Branchements en plomb	24
4.2. Montants financiers	24
4.3. État de la dette du service	24
4.4. Amortissements	25
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 25	
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	26
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	27
Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.....	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



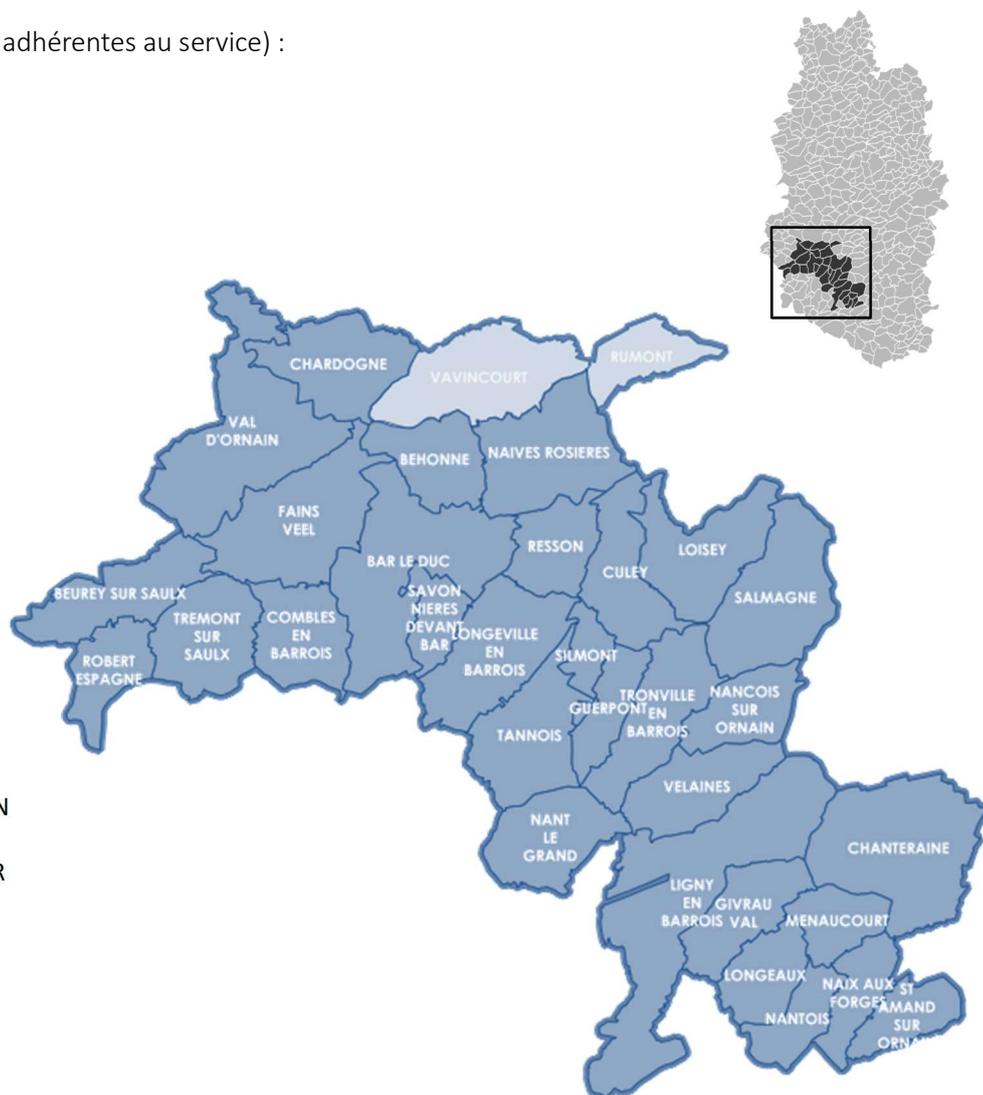
Le service est géré au niveau communal intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (Meuse Grand Sud)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	30 Communes		1 Commune (NANTOIS)	
	Oui	Non	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINNE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANTOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



- Existence d'une CCSP Oui
 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 26/09/2016
 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui (partiel, à l'échelle de 9 communes)
date d'approbation : 28/09/2015
 Non

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



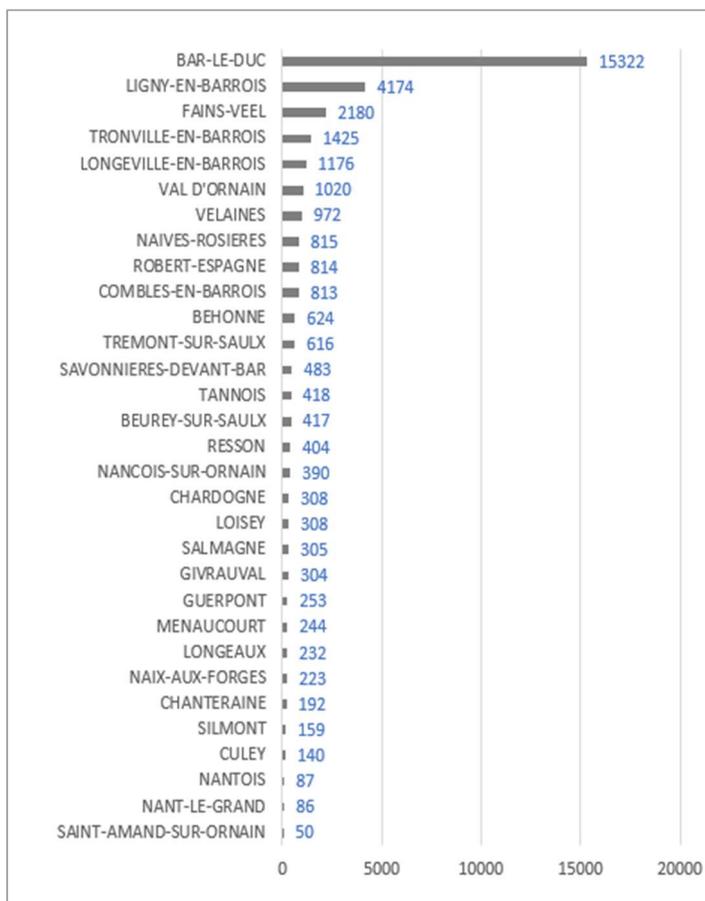
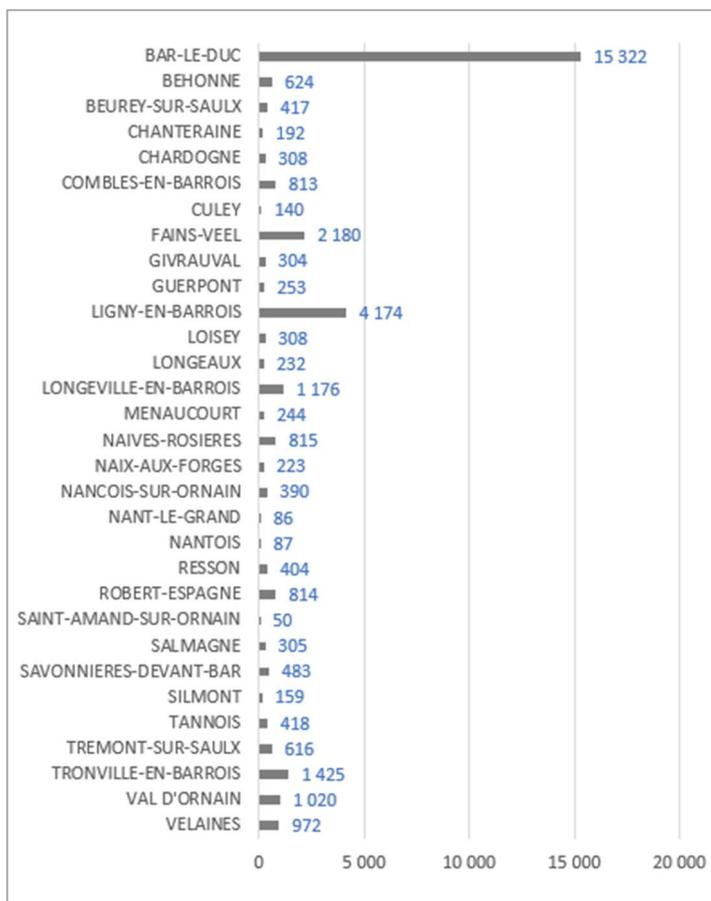
- Le service est exploité en
- régie
 - régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

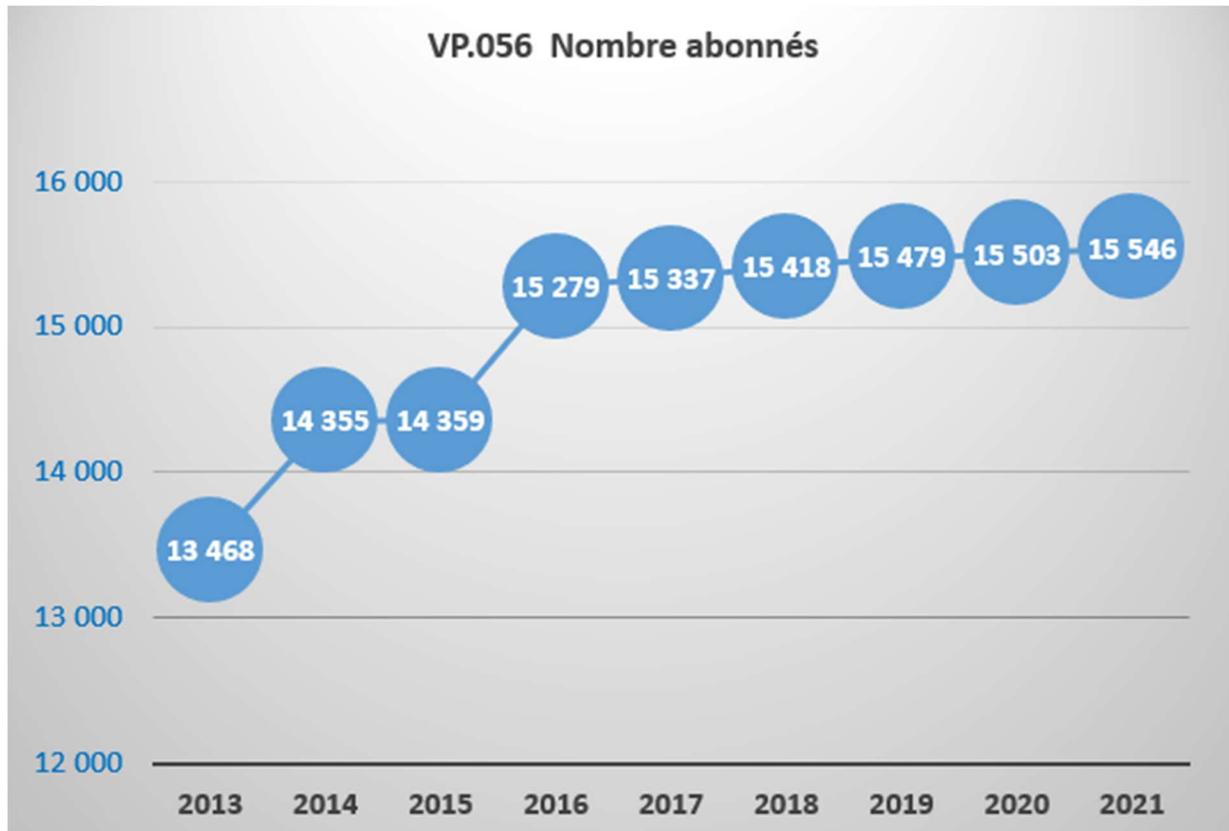
Le service public d'eau potable dessert **34 970** habitants au 31/12/2021 (35 378 au 31/12/2020).



1.4. NOMBRE D'ABONNES



Le service public d'eau potable dessert **15 546 abonnés** au 31/12/2021 (15 503 au 31/12/2020).



La **densité linéaire d'abonnés** (*nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement*) est de **38,35 abonnés/km** au 31/12/2021 (38,18 abonnés/km au 31/12/2020).

Le **nombre d'habitants par abonné** (*population desservie rapportée au nombre d'abonnés*) est de **2,25 habitants/abonné** au 31/12/2021 (2,28 habitants/abonné au 31/12/2020).

La **consommation moyenne par abonné** (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **119,56 m³/abonné** au 31/12/2021. (118,25 m³/abonné au 31/12/2020).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Nombre et type d'abonnés par commune :

Nombre et type d'abonnés par commune :

COMMUNE	Nombre TOTAL d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés <u>domestiques</u> au 31/12/2021	Nombre d'abonnés (contrats) <u>non domestiques</u> au 31/12/2021	Nombre d'établissements <u>non domestiques</u> au 31/12/2021	Nombre TOTAL d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
BAR-LE-DUC	5 419	5 413	6	2	5 419	
BEHONNE	331	334			334	
BEUREY-SUR-SAULX	225	233			233	
CHANTERAINE	125	125			125	
CHARDOGNE	175	177			177	
COMBLES-EN-BARROIS	423	424			424	
CULEY	79	81			81	
FAINS-VEEL	1 008	1 007	1	1	1 008	
GIVRAUVAL	131	131			131	
GUERPONT	128	127			127	
LIGNY-EN-BARROIS	2 311	2 323	4	1	2 327	
LOISEY	147	147			147	
LONGEAUX	108	108			108	
LONGEVILLE-EN-BARROIS	628	632	1	1	633	
MENAU COURT	120	120			120	
NAIVES-ROSIERES	412	413			413	
NAIX-AUX-FORGES	103	103			103	
NANCOIS-SUR-ORNAIN	214	215			215	
NANT-LE-GRAND	56	54			54	
NANTOIS	43	43			43	
RESSON	186	186			186	
ROBERT-ESPAGNE	385	384			384	
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	47	47			47	
SALMAGNE	156	155			155	
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	272	272			272	
SILMONT	85	86			86	
TANNOIS	201	201			201	
TREMONT-SUR-SAULX	289	289			289	
TRONVILLE-EN-BARROIS	723	720	7	2	727	
VAL-D'ORNAIN	507	510			510	
VELAINES	466	466	1	1	467	
TOTAL	15 503	15 526	20	8	15 546	+ 0,3 %

1.5. EAUX BRUTES

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 3 211 516 m³ pour l'exercice 2021 (3 422 737 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Source Mourot	785 114	681 536	-13,2%
Forage Neuville Rive Gauche	784 375	785 823	+0,2%
Forages Neuville Rive Droite	579 632	538 168	-7,2%
Forage Combles 1	58 364	58 373	0,0%
Forage Combles 2	59 109	40 713	-31,1%
Source de la Charotte	35 984	33 264	-7,6%
Source Géminel	49 090	14 432	-70,6%
Source Fontaine de Guerpont	148	97	-34,5%
Captage Vieilles Forges	256 149	250 618	-2,2%
Source des Canaux	29 231	29 825	+2,0%
Forage La Cave	63 308	75 187	+18,8%
Captage Darfeuill	135 327	209 712	+55,0%
Captage Grandes Fontaines 1	80 212	4 054	-94,9%
Source du Rahlier	24 142	20 771	-14,0%
Source du Pré de Fosse	4 626	3 139	-32,1%
Forage Robert-Espagne 1	130 972	112 569	-14,1%
Forage Robert-Espagne 2	33 341	31 610	-5,2%
Source de la Fontaine d'Etue	22 954	28 108	+22,5%
Source Jardin le Moine	16 446	13 010	-20,9%
Forage Rocha	197 096	197 350	+0,1%
Forage Bussy-la-Côte	77 117	83 156	+7,8%
Total	3 422 737	3 211 516	-6,2 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

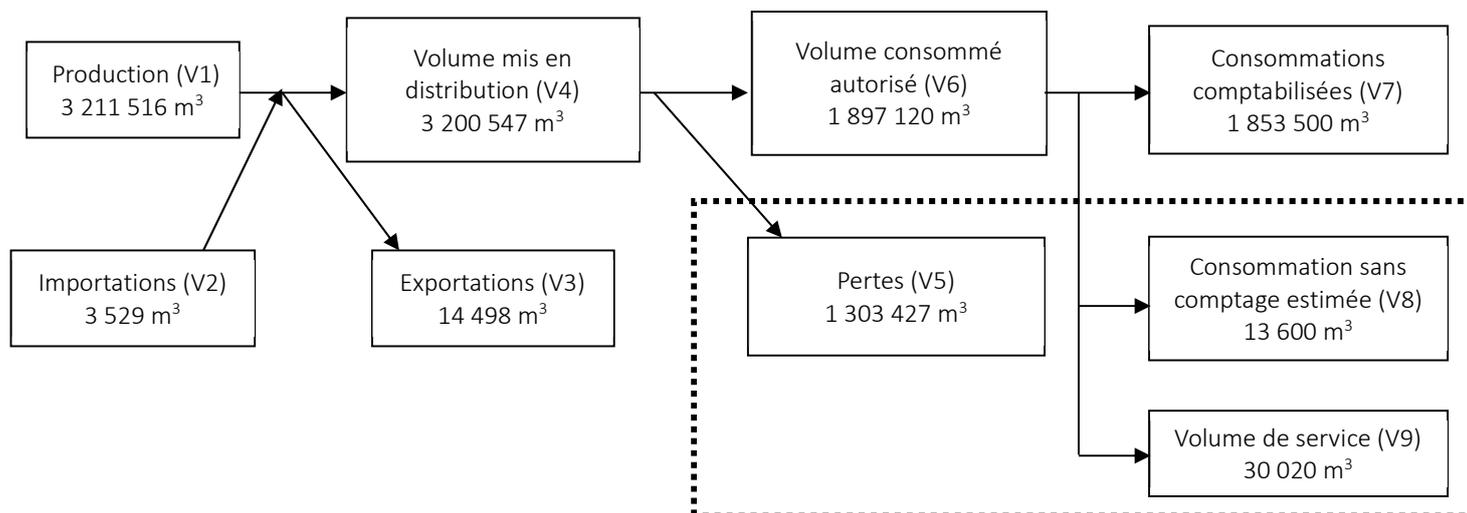


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Syndicat des eaux Sud Meuse (Source des Grandes Fontaines à NANTOIS)	3 870	3 529	Distribution NANTOIS
Total	3 870	3 529	

1.6. EAUX TRAITEES

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



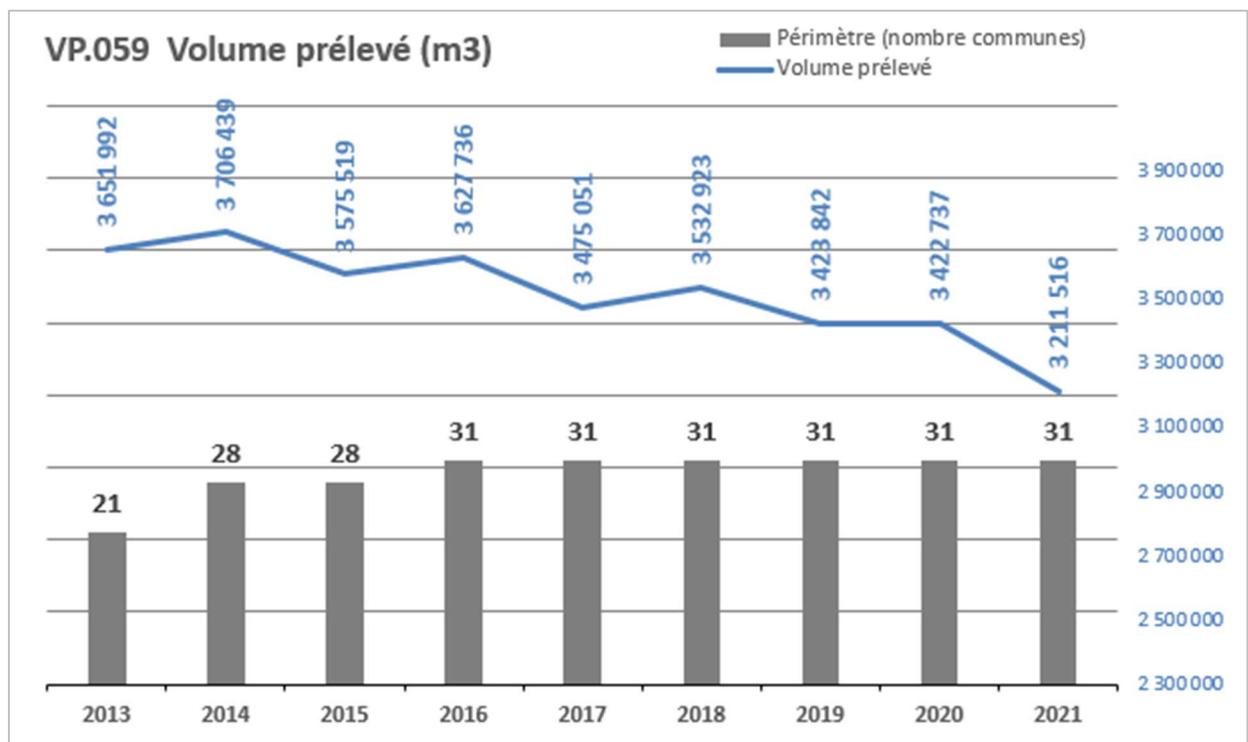
Le service a 5 stations de traitement et 21 unités de désinfection.

N°	Usine de traitement	Provenance eau	Objet du traitement
1	Usine de Filtration Source Mourot	Source Mourot	Turbidité
2	Usine de Traitement des Pesticides	Mélange Forages Neuville Rive Droite, Forage Neuville Rive Gauche, Source Mourot	Pesticides Désinfection
3	Usine de Filtration Forages Combles	Forages de Combles	Turbidité Désinfection

N°	Usine de traitement	Provenance eau	Objet du traitement
4	Usine de Filtration Source Géminel	Source Géminel	Turbidité Désinfection
5	Usine de Filtration Source de la Charotte	Source de la Charotte	Turbidité Désinfection
6	Désinfection Chardogne	Source Géminel	Désinfection
7	Désinfection Longeville-en-Barrois	Forage la Cave	Désinfection
8	Désinfection Savonnières	Source de la Fontaine d'Etue	Désinfection
9	Désinfection Bussy-la-Côte	Forage de Bussy-la-Côte	Désinfection
10	Désinfection Vieilles Forges	Source des Vieilles Forges	Désinfection
11	Désinfection Rocha	Forage Rocha	Désinfection
12	Désinfection Salmagne	Forage Rocha	Désinfection
13	Désinfection Menaucourt	Mélange Puits Darfeuil, Source des Grandes Fontaines	Désinfection
14	Désinfection Loisey	Source des Canaux	Désinfection
15	Désinfection Nançois	Source du Ralhier	Désinfection
16	Désinfection Nant	Source du Pré de Fosse	Désinfection
17	Désinfection Nantois	Source des Grandes Fontaines	Désinfection
18	Désinfection Tannois	Source Jardin le Moine	Désinfection
19	Désinfection Robert-Espagne 1	Forage Robert-Espagne	Désinfection
20	Désinfection Robert-Espagne 2	Forage Robert-Espagne	Désinfection
21	Désinfection Bar-le-Duc (Foulans)	Mélange Forages Neuville Rive Droite, Forage Neuville Rive Gauche, Source Mourot	Désinfection
22	Désinfection Naives-Rosières	Mélange Forages Neuville Rive Droite, Forage Neuville Rive Gauche, Source Mourot	Désinfection

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2020	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Source Mourot	785 114	60%	681 536	60%
Forage Neuville Rive Gauche	784 375	80%	785 823	80%
Forages Neuville Rive Droite	579 632	80%	538 168	80%
Forages Combles	117 473	40%	99 086	40%
Source de la Charotte	35 984	80%	33 264	80%
Source Géminel	49 090	60%	14 432	60%
Source Fontaine de Guerpont	148	80%	97	80%
Captage Vieilles Forges	256 149	80%	250 618	80%
Source des Canaux	29 231	60%	29 826	60%
Forage La Cave	63 308	80%	75 187	80%
Captage Darfeuil	135 327	80%	209 712	80%

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2020	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage Grandes Fontaines 1	80 212	40%	4 054	40%
Source du Rahlier	24 142	40%	20 771	40%
Source du Pré de Fosse	4 626	40%	3 139	40%
Forage Robert-Espagne	164 313	80%	144 179	80%
Source de la Fontaine d'Etue	22 954	40%	28 108	40%
Source Jardin le Moine	16 446	40%	13 010	40%
Forage Rocha	197 096	80%	197 350	80%
Forage Bussy-la-Côte	77 117	40%	83 156	40%
Total du volume produit (V1)	3 422 737	70,9%	3 211 516	72,3%



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Pas d'achat d'eaux traitées.

1.6.4. Volumes vendus (comptabilisés) au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'année 2020 en m ³	Volumes comptabilisés durant l'année 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 728 865	1 729 523	+0,1%
Abonnés non domestiques	104 324	123 977	+18,8%
Total volumes vendus aux abonnés (V7)	1 833 189	1 853 500	+1,1%
Service de ⁽²⁾ COPARY	16 339	14 498	
Total volumes vendus à d'autres services (V3)	16 339	14 498	-11,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	11 480	13 600	+18,5 %
Volume de service (V9)	30 641	30 020	-2,0 %

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 875 310	1 897 120	+1,2 %

1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 405,42 kilomètres au 31/12/2021 (406 km au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. MODALITES DE TARIFICATION



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 25,00 € HT € au 01/01/2021
27,00 € HT € au 01/01/2022

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm ⁽¹⁾ y compris location du compteur	30,00 €	30,60 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,757 €/m ³	1,788 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,066 €/m ³	0,066 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,220 €/m ³	0,220 €/m ³

⁽¹⁾ Autres abonnements :

	2019	2020	2021	2022
calibre compteur (mm)	€ HT par an			
15	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,60 €
20	33,60 €	33,60 €	33,60 €	34,20 €
30	48,00 €	48,00 €	48,00 €	54,00 €
40	60,00 €	60,00 €	60,00 €	66,00 €
50	90,00 €	90,00 €	90,00 €	96,00 €
60	96,00 €	96,00 €	96,00 €	108,00 €
65	96,00 €	96,00 €	96,00 €	108,00 €
80	102,00 €	102,00 €	102,00 €	120,00 €
100	114,00 €	114,00 €	114,00 €	144,00 €
> 100	168,00 €	168,00 €	168,00 €	216,00 €

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

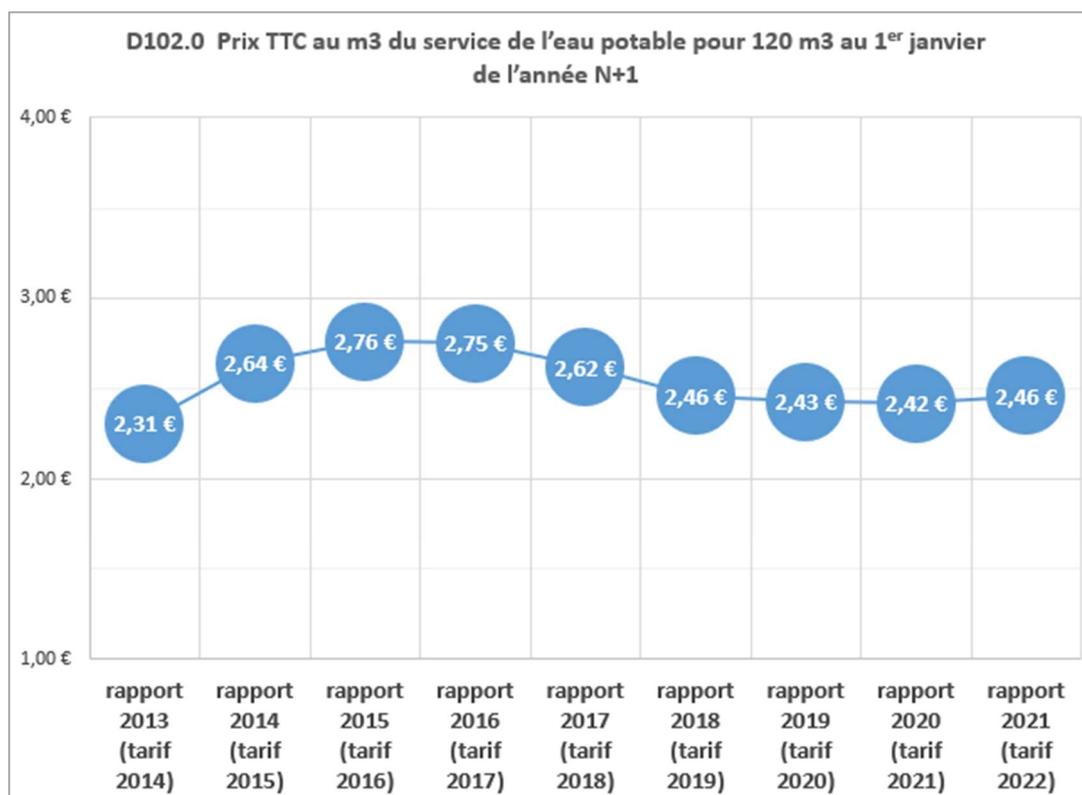
- Délibération du 03/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 02/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont¹ :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,60	+2,0 %
Part proportionnelle	210,84	214,56	+1,8 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	240,84	245,16	+1,8 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,92	7,92	0,0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0,0 %
TVA	15,13	15,37	+1,6 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,45	49,69	+0,5 %
Total	290,29	294,85	+1,6 %
Prix TTC au m³	2,42	2,46	+1,6 %



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

¹ NOTA BENE : Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés. Il s'agit donc des prix pour la [Commune de BAR-LE-DUC](#).

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :



Tarifs Eau Assainissement 2021

Frais	
Frais d'accès au service (branchement déjà en service)	25,00 € HT
Frais de (re)mise en service de branchement (y compris frais d'accès au service)	40,00 € HT

Abonnement (part fixe)		
Calibre compteur	abonnement mensuel HT EAU (TVA 5,5%)	abonnement mensuel HT ASSAINISSEMENT (TVA 10%)
15 mm	2,50 € HT/mois	1,50 € HT/mois
20 mm	2,80 € HT/mois	1,80 € HT/mois
30 mm	4,00 € HT/mois	2,00 € HT/mois
40 mm	5,00 € HT/mois	3,00 € HT/mois
≥ 50 mm	disponible auprès du service	disponible auprès du service

Tarif au m3 (part proportionnelle)									
COMMUNE	Tranche de consommation	EAU (HT) (TVA 5,5%)	Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau) (TVA 5,5%)	Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (TVA 5,5%)	ASSAINISSEMENT (HT) (TVA 10,0%)	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (TVA 10,0%)	TVA 5,5%	TVA 10,0%	TOTAL TTC au 01/01/22
BAR-LE-DUC	XXXXXXXX	1,757 €	0,066 €	0,220 €	1,595 €	0,185 €	0,113 €	0,179 €	4,115 €
BEHONNE	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €	1,593 €	0,185 €	0,112 €	0,178 €	4,105 €
BEUREY-SUR-SAULX	[0 - 200 m3]	1,750 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,108 €
	[201 à 500 m3]	1,553 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,101 €	0,179 €	3,900 €
	[au-delà de 501 m3]	1,415 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,094 €	0,179 €	3,755 €
	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €			0,112 €	0,000 €	2,150 €
CHANTERAINE	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €			0,085 €	0,000 €	1,624 €
CHARDOGNE	XXXXXXXX	1,750 €	0,066 €	0,220 €			0,112 €	0,000 €	2,148 €
COMBLES-EN-BARROIS	XXXXXXXX	1,750 €	0,066 €	0,220 €	1,598 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,110 €
CULEY	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €			0,112 €	0,000 €	2,149 €
FAINS-VEEL	XXXXXXXX	1,749 €	0,066 €	0,220 €	1,597 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,108 €
GIVRAUVAL	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
GUERPONT	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
LIGNY-EN-BARROIS	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
LOISEY	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €			0,112 €	0,000 €	2,149 €
LONGEAUX	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
LONGEVILLE-EN-BARROIS	XXXXXXXX	1,748 €	0,066 €	0,220 €	1,601 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,111 €
MENAUCOURT	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
NAVES-ROSIERES	XXXXXXXX	1,750 €	0,066 €	0,220 €	1,611 €	0,185 €	0,112 €	0,180 €	4,124 €
NAX-AUX-FORGES	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €	1,594 €	0,185 €	0,112 €	0,178 €	4,106 €
NANT-LE-GRAND	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €	1,594 €	0,185 €	0,112 €	0,178 €	4,106 €
NANTOIS	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €			0,112 €	0,000 €	2,149 €
RESSON	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €	1,594 €	0,185 €	0,112 €	0,178 €	4,106 €
ROBERT-ESPAGNE	[0 - 200 m3]	1,750 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,108 €
	[201 à 500 m3]	1,553 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,101 €	0,179 €	3,900 €
	[au-delà de 501 m3]	1,415 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,094 €	0,179 €	3,755 €
	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €			0,112 €	0,000 €	2,150 €
SALMAGNE	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €			0,085 €	0,000 €	1,624 €
SAVONNIERES-DEVANT-BAR	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €	1,601 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
SILMONT	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
TANNOIS	XXXXXXXX	1,751 €	0,066 €	0,220 €	1,594 €	0,185 €	0,112 €	0,178 €	4,106 €
TREMONT-SUR-SAULX	[0 - 200 m3]	1,750 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,108 €
	[201 à 500 m3]	1,553 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,101 €	0,179 €	3,900 €
	[au-delà de 501 m3]	1,415 €	0,066 €	0,220 €	1,596 €	0,185 €	0,094 €	0,179 €	3,755 €
	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
TRONVILLE-EN-BARROIS	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €
	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €			0,112 €	0,179 €	4,114 €
VAL D'ORNAIN	XXXXXXXX	1,749 €	0,066 €	0,220 €	1,595 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,106 €
VELAINES	[0 - 6000 m3]	1,752 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,112 €	0,179 €	4,114 €
	[au-delà de 6000 m3]	1,253 €	0,066 €	0,220 €	1,600 €	0,185 €	0,085 €	0,179 €	3,588 €



Tarifs Eau Assainissement 2022

Parts proportionnelles à la consommation d'eau

Nature du contrat	DISTRIBUTION DE L'EAU (tarifs HT)			ASSAINISSEMENT COLLECTIF (collecte et traitement des eaux usées) (tarifs HT)		TVA		Montants TTC
	EAU (HT) (TVA 5,5%)	Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau) (TVA 5,5%)	Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (TVA 5,5%)	ASSAINISSEMENT (HT) (TVA 10,0%)	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (TVA 10,0%)	TVA 5,5%	TVA 10,0%	TOTAL TTC au 01/01/22
❖ Immeuble relevant de l'Assainissement collectif (collecte des eaux usées et traitement en station d'épuration)	1,788 €	0,066 €	0,220 €	1,597 €	0,185 €	0,114 €	0,179 €	4,149 €
❖ Immeuble relevant de l'Assainissement non collectif (individuel)								
❖ Contrat sans assainissement (agricole, jardin, défense incendie,...)	1,788 €	0,066 €	0,220 €	-	-	0,114 €		2,188 €

Parts fixes (abonnements)

Calibre compteur d'eau	DISTRIBUTION DE L'EAU			ASSAINISSEMENT COLLECTIF (collecte et traitement des eaux usées)		
	Tarif mensuel HT	Tarif mensuel TTC (TVA 5,5%)	Montant annuel TTC (TVA 5,5%)	Tarif mensuel HT	Tarif mensuel TTC (TVA 10%)	Montant annuel TTC (TVA 10%)
15 mm	2,55 € / mois	2,69 € / mois	32,28 € / an	1,50 € / mois	1,65 € / mois	19,80 € / an
20 mm	2,85 € / mois	3,01 € / mois	36,08 € / an			
25 mm	3,50 € / mois	3,69 € / mois	44,31 € / an			
30 mm	4,50 € / mois	4,75 € / mois	56,97 € / an			
40 mm	5,50 € / mois	5,80 € / mois	69,63 € / an			
≥ 50 mm	Contactez le service	Contactez le service	Contactez le service			

Frais

Frais	DISTRIBUTION DE L'EAU			ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	Tarif HT	TVA	Tarif TTC	Tarif HT	TVA	Tarif TTC
Frais d'accès au service (ouverture de contrat d'eau) (branchement d'eau déjà en service)	27,00 €	5,5%	28,49 €	-	-	-
Frais de (re)mise en service de branchement d'eau (y compris frais d'accès au service)	45,00 €	10,0%	49,50 €	-	-	-

2.3. VOLUMES FACTURES



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle pour les abonnés adhérents au prélèvement mensuel
- semestrielle pour les abonnés non adhérents au prélèvement mensuel
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de : **1 687 487 m³**
(1 754 781 m³ en 2020).

2.4. RECETTES



Recettes de vente d'eau :

Total des **recettes de vente d'eau** au 31/12/2020 : **4 101 357 €**
(4 400 354 € au 31/12/2020)

Type de recette	Exercice 2020 en € HT	Exercice 2021 en € HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 753 575 €	3 509 149 €	-6,5%
<i>dont abonnements</i>	424 052 €	474 128 €	11,8%
Recettes redev. pour pollution domestique (Agence de l'Eau)	370 061 €	339 743 €	-8,2%
Recettes redev. pour modernisation rés. collecte (Agence de l'Eau)	276 719 €	252 465 €	-8,8%
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	4 400 354 €	4 101 357 €	-6,8%
Recettes liées aux travaux	113 603 €	77 580 €	-31,7%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes : prestations	16 769 €	4 223 €	-74,8%
Autres recettes : mise à disposition de personnel	0 €	0 €	
Total autres recettes	130 372 €	81 803 €	-37,3%
Total des recettes	4 530 726 €	4 183 160 €	-7,7%

3. Indicateurs de performance

3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	186	0	188	1
Paramètres physico-chimiques	203	3	196	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	99,5 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,5%	98,5 %

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont

acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236- Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237- Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238- Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240- Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,9%	
VP.241- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	92,1%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242- Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243- Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244- Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245- Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246- Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247- Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	119

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

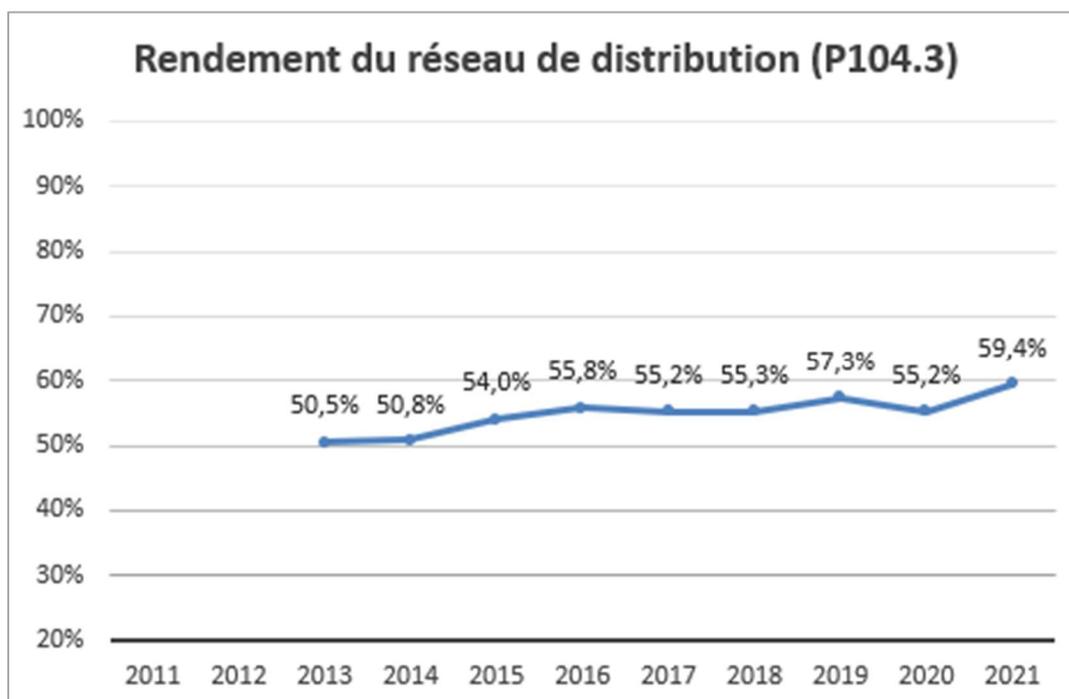
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	55,2 %	59,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,77	12,96
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	53,8 %	57,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **9,1** m³/j/km (10,6 en 2020).

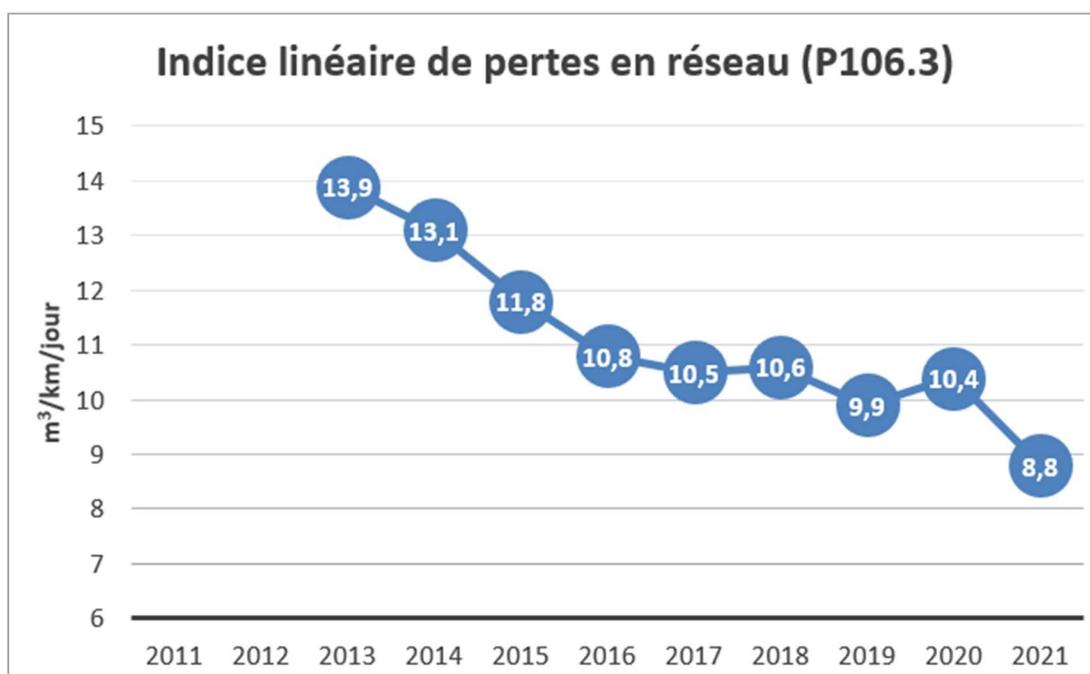
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **8,8** m³/j/km (10,4 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	Total 5 ans
Linéaire renouvelé en km	0,64	2,22	0,44	0,43	1,65	5,38

Au cours des 5 dernières années, 5,58 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,27% (0,27 en 2020).

3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 72,3% (70,9% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 10 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (8 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,65 pour 1 000 abonnés (0,52 en 2020).

3.6. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS(D151.0 ET P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	12 558 630	11 650 942
Épargne brute annuelle en €	1 205 639	815 057
Durée d'extinction de la dette en années	10,4	14,3

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 14,3 ans (10,4 en 2020).

3.8. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	194 994	186 510
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	4 182 424	4 654 945
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau n-1	4,66	4,01

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année n-1 (2020) est de **4,01%** (4,66 en 2020).

3.9. TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 22

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **1,42** pour 1000 abonnés (1,29 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

À partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	14 609	14 637
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 037	1 036
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	8	1
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0,05 %	< 0,01 %
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	7,1 %	7,1 %

4.2. MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	425 888	945 379
Montants des subventions en €	370 843	40 325
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	12 558 630	11 650 942
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	820 988
	en intérêts	261 070

4.4. AMORTISSEMENTS



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 692 879 € (674 691 € en 2020).

4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Étude diagnostic / schéma directeur sur 22 Communes > mise à jour du PPI à l'échelle des 31 Communes	750 000 €
Renouvellement refoulement Neuville	6 400 000 €
Renouvellement de réseau rue de Truson à VELAINES	100 000 €
Déviations de réseaux dans le cadre de projets routiers à TRONVILLE, VELAINES et BAR-LE-DUC	450 000 €
Renouvellement de réseau à Mussey (VAL D'ORNAIN)	460 000 €
Renouvellement de réseau à LIGNY-EN-BARROIS, secteur requalification du centre-ville	1 100 000 €

4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE



Pas de nouveau programme pluriannuel de travaux adopté.
Poursuite du PPI approuvé en 2016.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

29 596 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,016 €/m³ pour l'année 2021 (93 600 € soit 0,051 €/m³ en 2020).

5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)



Sont listées ici les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en € Exercice 2020	Montant en € Exercice 2021
NIGER MA ZAADA	9 000 €	9 000 €
TOTAL	9 000 €	9 000 €
Incidence sur le prix de l'eau	0,0052 €HT/m ³	0,0053 €HT/m ³

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	35 378	34 970
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,42	2,46
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	99,5 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5 %	98,5 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	119	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,2 %	59,4 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	10,6	9,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	10,4	8,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,27 %	0,27 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70,9 %	72,3 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,051	0,016
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,52	0,65
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,4	14,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,66 %	4,01 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,29	1,42

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

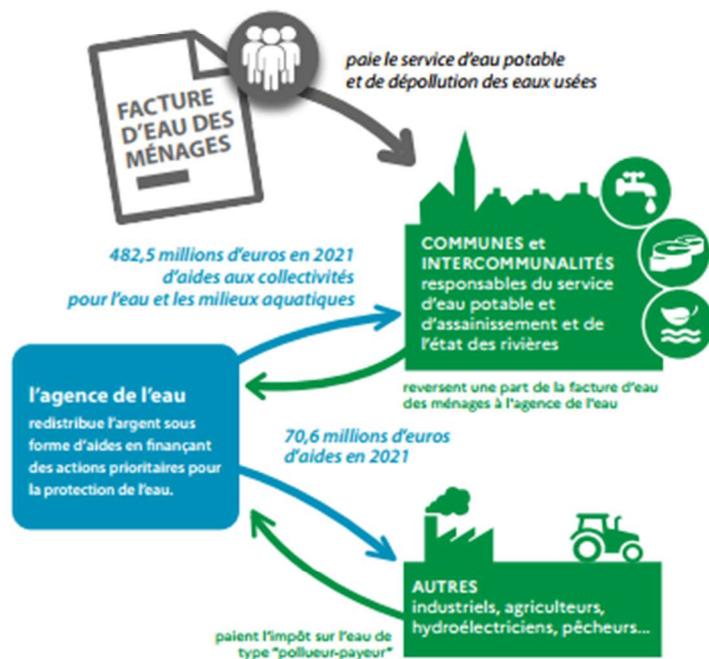
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Source: www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source: Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqsvos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



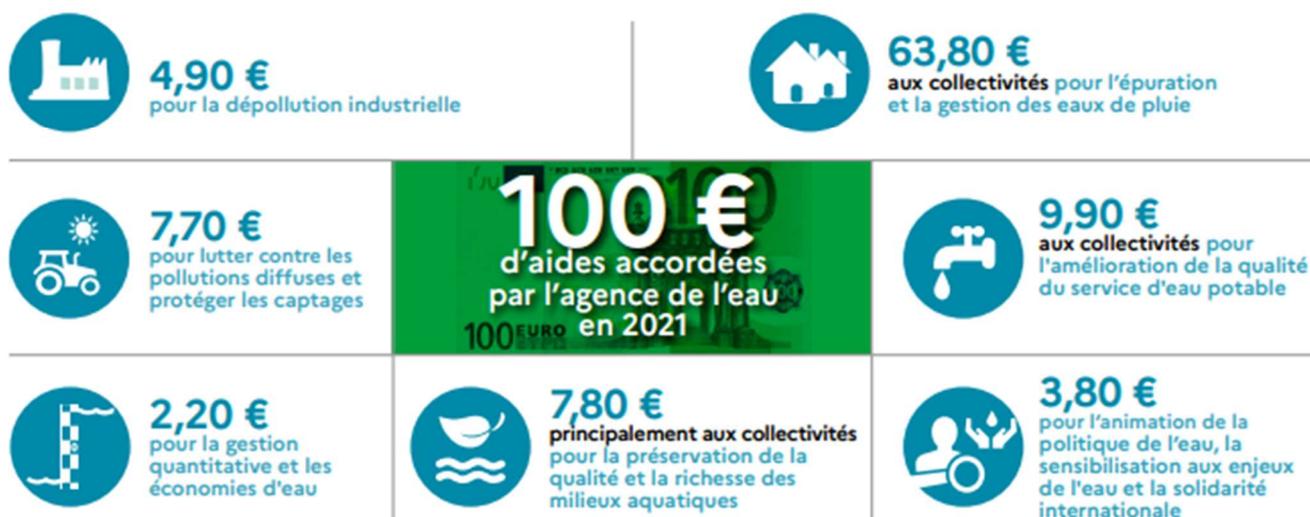
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

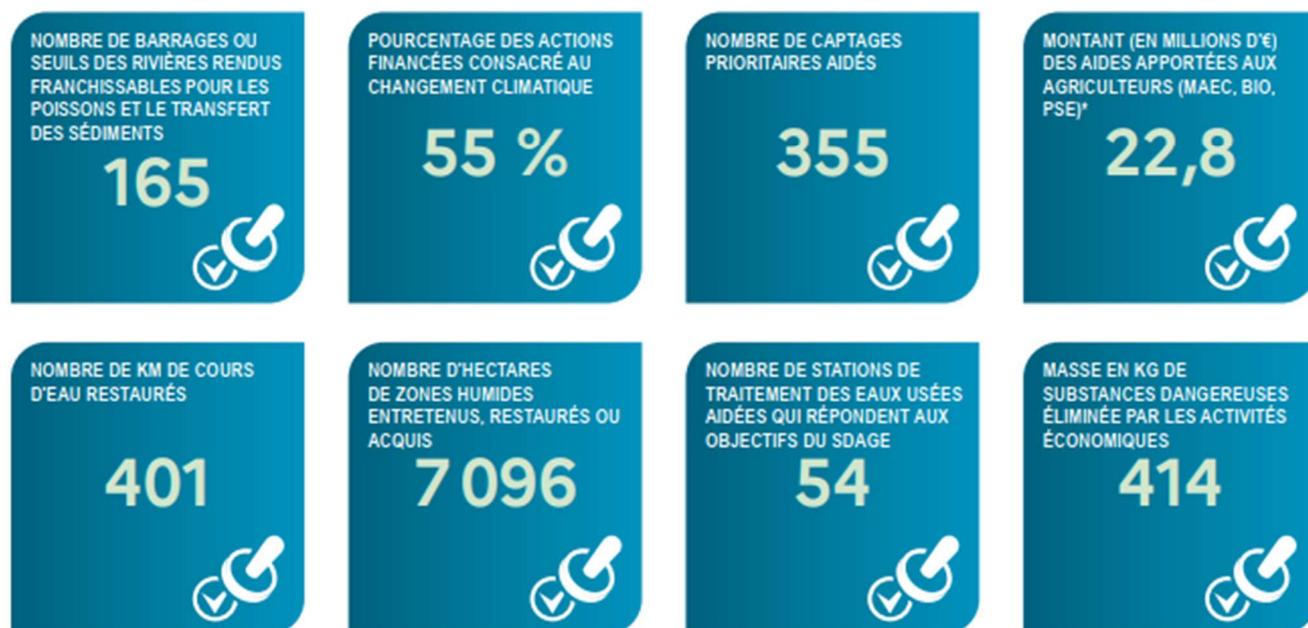
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.